

établi par les efforts du syndicalisme. Nous ne voulons pas qu'elle soit utilisée pour fournir aux patrons une réserve de travailleurs en chômage qui seront embauchés lorsque le patron pourra faire un plus gros profit en augmentant son effectif de travailleurs, qui seront congédiés et entretenus aux frais des contribuables quand il ne pourra pas faire de profits, et utilisés comme gourdin pour maintenir les travailleurs dans la soumission.

Stricte réglementation de l'immigration

8. Pour cette raison le Congrès est d'avis que ni l'élaboration de la politique d'immigration, ni l'application de toute politique ne devraient être laissées entre les mains des intérêts privés. Le Gouvernement, responsable envers le peuple, devrait réglementer strictement les deux choses et il devrait consulter régulièrement les représentants du travail et de l'agriculture soit quant à l'établissement de la politique soit quant à son application.

9. En formulant une politique d'immigration convenable, il est nécessaire, dès le début, de chasser de nos esprits deux erreurs largement répandues. L'une est la théorie de la "somme globale de travail", d'après laquelle il n'y aurait qu'une quantité fixe de travail à répartir, et voulant que l'admission au pays d'autres travailleurs diminuerait d'autant la somme de travail de chaque individu. L'autre est que l'accroissement de population est en soi un facteur de prospérité: plus on fait venir de gens, plus il y a de richesse pour chacun. Evidemment, les nouvelles recrues ne sont pas seulement de nouvelles bouches à nourrir; elles peuvent entraîner un relèvement de la production. D'autre part, elles ne l'entraînent pas nécessairement: un estomac vide n'est un client que si son propriétaire peut payer ce dont il a besoin pour le remplir. Il y a une douzaine d'années, nous avons un nombre considérable d'estomacs vides dont les propriétaires, sans aucune faute de leur part, ne pouvaient rien produire, et qui ne pouvaient consommer que ce que la population au travail était disposée à leur fournir par voie de secours. Les Indes, la Chine et d'autres pays ont de très grosses populations, mais ils ne sont pas renommés pour leur haut niveau de vie.

10. En examinant la capacité du Canada à absorber des immigrants, la première chose à se rappeler c'est que l'étendue d'un pays qui couvre près de la moitié d'un continent, n'a presque rien à voir avec le sujet. Une bonne partie de notre territoire est sans valeur économique et impropre à la colonisation. L'*Annuaire du Canada* de 1945, pages 29 et 30, estime que plus de 56 p. 100 de notre superficie est composé de "terres incultes et autres", en expliquant en renvoi que cette catégorie comprend les muskegs, les terres rocheuses, les emprises routières, les terrains urbains, etc. Ce territoire, comme le dit le professeur Dymond, du Musée royal de zoologie d'Ontario, "ne peut convenir à autre chose qu'à la faune sauvage".

11. L'*Annuaire du Canada* établit à un peu moins de 16 p. 100 de la superficie totale de terre, la proportion de sol arable (défini comme "terres de toutes les catégories qui offrent actuellement des possibilités de tout ordre pour l'agriculture"), et déjà la moitié est occupée. En scrutant les chiffres détaillés, on s'aperçoit que l'estimation officielle comprend de vastes étendues de terre dont les "possibilités pour l'agriculture" sont très minimes. Elle comprend par exemple plus de 9 millions d'acres de terre dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Elle suppose pour le Nouveau-Brunswick une étendue de terre arable inoccupée presque une fois trois quarts aussi grande que toutes les fermes qui existent dans cette province; pour la Nouvelle-Ecosse et le Québec, une superficie sans occupants plus grande que l'étendue occupée; pour l'Ontario, presque deux fois autant de terre inoccupée qu'occupée. Quiconque connaît tant soit